



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
30 È 31 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
30 ET 31 JANVIER

N° 2025/E1/006

**Question orale déposée par M. Pierre POLI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : ETAT DE LA ROUTE TERRITORIALE 20 : TRONÇON DANGEREUX

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Lors de notre dernière session dans cet hémicycle, nos collègues du groupe Un Soffiu Novu vous interrogeaient quant au projet de deux fois deux voies, sur la Route Territoriale 20, devant relier le giratoire des galets dit giratoire de la Gravona ou, plus communément, rond-point de Socordis au giratoire de Mezzana.

Dans votre réponse, vous indiquiez que ce projet ne pouvait, pour l'heure, être inscrit au Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) et qu'il ne pouvait donc être d'actualité.

Si je vous interroge aujourd'hui, ce n'est pas pour revenir sur ce débat mais pour vous alerter sur une situation que nous considérons urgente.

Le projet de deux fois deux voies concerne le tronçon entre le giratoire de la Gravona et le giratoire de la Caldaniccia. Tous ceux qui l'ont emprunté ont pu constater l'état délabré de la chaussée, notamment et au-delà de l'état général de l'enrobé, avec des dénivellations sur une même voie de chaque côté.

Nous parlons là tout de même d'un tronçon de route en périphérie de la plus grande ville de Corse et à très forte fréquentation tout au long de la journée.

Nous considérons que cette route ne peut raisonnablement rester en l'état et qu'elle est actuellement dangereuse et accidentogène, notamment pour les usagers de la route à deux roues.

Si le projet de deux fois deux voies tant souhaité par les usagers devant emprunter quotidiennement ce tronçon ne peut voir le jour rapidement, il apparaît néanmoins urgent de réaliser de travaux d'amélioration de la qualité de la chaussée.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, quelle réponse apportez-vous afin de sécuriser rapidement les usagers de la route entre le giratoire de la Gravona et le giratoire de la Caldaniccia ?